

Revendications proposées suite à l'enquête sur les métiers de l'assistance lancée par FO, la CGT et le SNE

Surcharge de travail / stress

1. Augmentation du nombre de postes d'assistance = amélioration du ratio secrétaires/agents = limitation du nombre d'agents « affectables » à un(e) assistant(e) ;
2. Identification, pour chaque projet interne des directions (nouveau logiciel de gestion, nouvelle procédure...), des moyens humains nécessaires non seulement à sa conception et sa mise en œuvre par son maître d'ouvrage mais également à sa mise en œuvre / utilisation par les agents notamment des délégations régionales.

Rattrapage salarial

3. Intégration dans l'exercice de rattrapage 2008 des salariés classés en échelle d qui n'ont pas BAC + 2 mais des connaissances acquises par une expérience professionnelle équivalente¹.

Évolution des postes

4. Information claire, pour chaque salarié concerné, de l'évolution possible de son poste avec les conditions associées (formation, compétences, diplômes...) [catalogue des parcours] et l'aider dans son cheminement éventuel ;
5. Information sur l'identification et la prise en compte des salariés dont la fiche de poste n'est pas en adéquation avec le travail effectif ;
6. Obtention d'une liste des salariés qui ont eu une mise à jour de leur fiche de poste depuis 2005 ;
7. Mise en ligne de la bibliothèque de description de poste type par métier.

Conformément aux objectifs initiaux de l'enquête, nous proposons de porter ces revendications intersyndicalement dans le cadre approprié (CE, négociations syndicats/direction, DP).

¹ Convention de travail ADEME : Chapitre III, article 3.2 - classification, classe D - Techniciens : Emplois faisant appel à des connaissances professionnelles spécialisées sanctionnées par un diplôme équivalent à un BTS, DUT ou DEUG ou acquises par une expérience professionnelle équivalente.